

APPUI DES IDE AUX SERVICES DE RÉGULATION MÉDICALE

FICHE 1

Modalités de prise en charge

LA MISSION

Évaluation de la situation du patient lors d'une visite infirmière et en fonction de la situation :

Conseiller, orienter

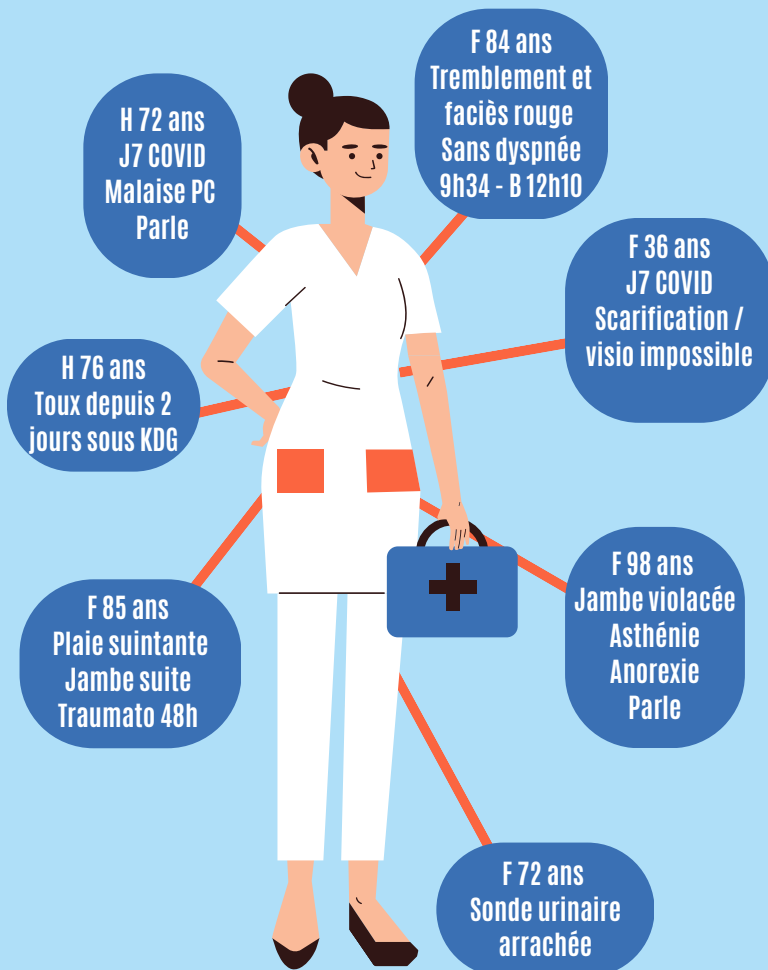
Déclencher une téléconsultation

Prodiguer des soins

- + Prise en charge d'urgences relatives et non de soins d'urgence
- 🕒 Délai d'intervention : 4h à compter de la demande de prise en charge

LES SOINS

Tous les actes issus de la nomenclature et du décret professionnel, sur prescription du médecin régulateur.



ACTES

- Surveillance et évaluation clinique (constantes, dextro, EVA...)
- Évaluation d'une plaie
- Pansement
- Bilan sanguin
- Perfusion
- Réassurance

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Saturomètre
- Tensiomètre
- Thermomètre
- Glucomètre
- Matériel de pansements
- Prélèvement sanguin

ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE



AIDANT, FAMILLE, VOISIN

Mobilisation d'un tiers pour chercher les médicaments ou dispositifs médicaux demandés par le médecin régulateur. L'infirmier n'est pas tenu de rechercher les médicaments ou les dispositifs médicaux à la pharmacie

MÉDECIN RÉGULATEUR

Quand **urgences relatives** :

- **Ordonnance** pour un **passage unique** transmise à l'IDE via messagerie sécurisée.
- **Ordonnance continuité** des soins



Le patient a un IDE référent

OUI

NON

Retour sur la prise en charge

LES PRÉ REQUIS

- Utilisation de la **messagerie sécurisée**
- **Organiser la disponibilité** des médicaments ou dispositifs médicaux nécessaires

IDE RÉFÉRENT

Prise en charge dans les 4 heures pour une visite infirmière unique.

Continuité de la prise en charge

IDE SOINS NON PROGRAMMÉS

Prise en charge dans les 4 heures pour une visite infirmière unique.

Transmission des informations à l'IDE référent pour assurer **la continuité de soins**

- Fiche de liaison au domicile
- Messagerie sécurisée



Interventions pendant ou hors périodes de permanence des soins ambulatoires (PDSA)

LA TÉLÉCONSULTATION ASSISTÉE PAR IDE

L'assistance d'un(e) IDE peut faciliter la téléconsultation pour certains patients fragiles, qu'ils soient à domicile ou en institution. Son rôle est alors de **faciliter l'usage de l'outil de téléconsultation**, mais aussi de **transmettre les constantes** et de s'assurer de la **compréhension lors de l'entretien**.



URPS
Infirmiers libéraux
Pays de la Loire



C3Si
Confédération des centres de santé
Pays de la Loire